



Validation des Acquis de l'Expérience

Charte Déontologique

Dans le cadre de son activité d'accompagnement à la VAE, SylKa Formation s'engage sur les principes fondamentaux suivants :

- ✔ Transmettre des informations claires et détaillées sur le contenu et le déroulement de l'accompagnement auprès du bénéficiaire.
- ✔ Vérifier la démarche motivée et volontaire du bénéficiaire
- ✔ Conclure une convention bipartite/tripartite
- ✔ Respecter le secret professionnel
- ✔ Mobiliser les moyens nécessaires contribuant à rendre le bénéficiaire acteur de sa démarche VAE
- ✔ Evaluer le niveau de satisfaction du bénéficiaire